

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32159**

Intitulé

MASTER : MASTER Finance (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Université d'Angers, Université de Bordeaux, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Cergy-Pontoise, Université Clermont Auvergne, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Lille, Université de Lorraine, Université de Montpellier, Université de Poitiers, Université de Strasbourg, Université de Toulon, Université de Tours, Université Grenoble Alpes (UGA), Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris-Saclay, Université de Rennes 1, Université Toulouse 1 Capitole	Administrateur Général, Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier, 314 Comptabilite, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Analyse de la situation financière de l'entreprise et élaboration du budget et du plan de développement
- Gestion de la trésorerie et mise au point les montages financiers qui accompagnent les décisions d'investissement des entreprises
- Analyse des demandes de crédit bancaire et évaluation des risques financiers de l'endettement
- Conseils aux entreprises quant au choix de financements et de placements
- Rédaction de notes d'information destinées aux investisseurs et aux analystes des établissements financiers spécialisés et aux gérants de portefeuille
- Conception de montages financiers pour l'entreprise en sélectionnant les capitaux à mettre en œuvre (fonds propres, endettement, formules dérivées)
- Analyse de l'information financière, économique et géopolitique pouvant impacter les marchés
- Organisation de missions d'audit
- Propositions de solutions de couverture assurantielle et financière des risques
- Définition des contours et les impacts du financement structurel (modalités de couverture des emplois et conséquences sur le coût du capital, la valeur et les risques encourus)
- Evaluation des entreprises et des montages financiers stratégiques : opérations publiques (introduction en bourse, OPA, OPE, OPR), méthodes directes et indirectes de valorisation des capitaux propres, capital développement et LBO
- Recherche de financements innovants, notamment à destination des petites et moyennes entreprises (capital-risque, crowdfunding)
- Conception et développement d'applications financières
- Mise en œuvre d'un entrepôt de données financières et des outils de reporting et de business intelligence associés
- Mettre en œuvre les différents financements à court, moyen et long terme et élaborer des plans de financement pour des entreprises de toutes tailles.
- Optimiser les montages financiers de haut de bilan.
- Comprendre la gouvernance d'une entreprise et le lien entre financement et gouvernance.
- Implémenter les principaux modèles d'évaluation des produits financiers, les outils de mesure des risques et les techniques de gestions d'actifs
- Maîtriser les techniques de gestion des risques financiers, notamment en finance et assurance.
- Maîtriser la fiscalité des produits financiers et immobiliers.
- Initier et pérenniser la relation client par un accompagnement personnalisé et des conseils avisés.
- Communiquer, avec les outils appropriés, dans un environnement professionnel (en interne et pour les clients)
- Maîtriser les méthodes de valorisation et des modèles d'évaluation des principaux actifs financiers
- Expliciter l'environnement financier professionnel (trading, produits structurés, *asset management*, investissement socialement responsable, éthique, gestion des risques...).
- Mettre en œuvre des techniques de gestion d'actifs.
- Contrôler les risques (couverture, gestion interne, sauvegarde).

- Analyser la comptabilité dans le cadre des normes internationales.
- Vérifier le respect des normes internes et des textes nationaux ou internationaux
- Maîtriser les normes internationales (IFRS), les marchés et des institutions financières et frontalières (comptabilité, stratégie, économie industrielle).

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
 - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
 - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Activités de services administratifs et de soutien
- O : Administration publique
- Chargé d'affaires entreprises en assurance / banque
- Chargé d'études financement / assurance
- Crédit Manager en entreprise
- Gestionnaire financier
- Analyste risque crédit en banque
- Chargé de mission/accompagnement à la création et au développement d'entreprises
- Analyste financier
- Gestionnaire d'actifs ou de trésorerie
- Consultant fonctionnel finance
- Conseiller clientèle professionnelle ou patrimoniale

- Ingénieur financier

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1201 : Analyse et ingénierie financière

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

M1205 : Direction administrative et financière

C1202 : Analyse de crédits et risques bancaires

Réglementation d'activités :

Depuis le 1er juillet 2010, les prestataires de services d'investissement vérifient le niveau de connaissances des personnes physiques placées sous leur autorité ou agissant pour leur compte. Cette vérification de connaissance est plus communément appelée « Certification Autorité des Marchés Financiers », elle est nécessaire pour tout professionnel qui réalise des transactions et de la vente d'actifs financiers.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32159 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32159 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32159 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none">- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32159 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018
- Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
- Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 22/03/2016
- Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paris-Saclay, arrêté du : 10/07/2015
- Université Rennes 1, arrêté du : 23/06/2017
- Université Toulouse 1 Capitole, arrêté du : 23/05/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Toulon](#)

[Université de Tours](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Cnam Paris](#)

[Université d'Angers](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paris-Saclay](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université Toulouse 1 Capitole](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :